

*GUIDE DES SERVICES MUNICIPAUX
autour de
l'Ecole Marie Letensorer*

année scolaire 2020/2021



Ville de LOUVIGNE DU DESERT
www.louvignedudesert.org
serviceenfance@louvignedudesert.org
Mairie : tél 02 99 98 01 50

ÉDITO ...

Ce petit guide a pour but de regrouper les informations utiles sur les différents temps d'accueil de votre enfant :

- AP : Accueil Périscolaire
- ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Restaurant Scolaire

La Municipalité est soucieuse d'organiser la semaine scolaire en articulant de manière cohérente les temps scolaires et périscolaires.

SOMMAIRE

École maternelle.....	3
École élémentaire.....	4
Accueil Périscolaire.....	5 - 6
ALSH mercredis et vacances.....	7
RESTAURANT SCOLAIRE.....	8 - 9
TARIFS.....	10

ESPACE FAMILLES

Un Espace Familles est à disposition des parents sur le site de la ville de Louvigné du Désert afin de leur faciliter les démarches administratives (possibilité de mettre à jour les feuilles de renseignements) et leur permettre d'effectuer les réservations et annulations de leurs enfants aux différents services Enfance, notamment pour les mercredis et les vacances à l'Accueil de Loisirs . Il est aussi possible de visualiser ses factures.

Connection depuis le site internet de la ville (bas de la page d'accueil « portail familles »).

ÉCOLE MARIE LETENSORER

maternelle
tél. 02 99 98 00 16

Depuis la rentrée 2017, l'école propose aux plus jeunes un dispositif privilégié en créant un « dispositif de scolarisation pour les enfants de moins de 3 ans ».

L'école est sous la direction de Mr **Romain CHOTARD**.

Le personnel municipal des écoles maternelles sont les ATSEM :

ANNIE Meslin, ANNAELLE Mary (remplacée par Éléna Guilloux de septembre à décembre) THÉRÈSE Lebreton.

Elles agissent au quotidien dans le champ éducatif et sont associées aux projets d'école.



Horaires de l'école maternelle :

Nouvel horaire : une garderie est désormais dès 7 heures dans les locaux de la maternelle

7 h 00 - 8 h 30 : accueil périscolaire (gratuit)

8 h 30 - 8 h 45 : accueil dans les classes

A l'arrivée de votre enfant, pensez à dire aux ATSEM que votre enfant mange à la cantine.

Une liste journalière est affichée à l'entrée des classes et dans le hall de l'école.

Il vous faut faire une croix si votre enfant mange au restaurant scolaire.

8 h 45 - 11 h 30 : temps scolaire

11 h 30 - 12 h 15 : accueil périscolaire (gratuit)

11 h 30 : départ au restaurant scolaire (en bus)

12 h 30 - 13 h 15 : accueil périscolaire (sieste en maternelle et jeux dans les locaux de l'ALSH)

13 h 20 - 13 h 40 : accueil dans les classes ou cour

13 h 45 - 16 h 30 : temps scolaire

16 h 30 - 16 h 45 : départ des enfants

16 h 45 : pointage pour l'accueil de loisirs payant et déplacement dans les locaux de l'ALSH

16 h 45 - 19 h : accueil périscolaire (payant)

Pour l'accueil périscolaire du soir, c'est aux parents de prévoir le goûter de leur enfant. Pas de confiserie.

ÉCOLE MARIE LETENSORER

élémentaire
tél. 02 99 98 01 70

L'école est sous la direction de Mr **Romain CHOTARD**.

La prise en charge des GS de la classe des GS/CP se fera par 2 agents communaux :
Isabelle Faligot-Rondin et Ophélie Descormiers.

Elles agissent au quotidien dans le champ éducatif et sont associées aux projets d'école.



Horaires de l'école élémentaire :

7 h 00 - 8 h 20 : accueil périscolaire (gratuit)

8 h 20 - 8 h 30 : accueil par les enseignants

8 h 30 - 11 h 30 : temps scolaire

11 h 30 - 12 h 30 : pause méridienne (fin de garderie 12 h 15) (gratuit)

12 h 30 : départ au restaurant scolaire en bus ou à pied pour certains élèves

13 h 20 - 13 h 30 : accueil par les enseignants

13 h 30 - 16 h 30 : temps scolaire

16 h 30 - 16 h 45 : départ des enfants

16 h 45 : pointage pour la garderie payante et déplacement à l'accueil de loisirs

16 h 45 - 19 h : accueil périscolaire (payant)

Pour l'accueil périscolaire du soir, c'est aux parents de prévoir le goûter de leur enfant. Pas de confiserie.

Dans le cadre du contexte actuel de la crise sanitaire, tous les enfants du primaire inscrits au restaurant scolaire iront, pour une durée indéterminée, au premier service avec les maternelles. Le déplacement se fera à pied.

Il convient aux parents de prévoir des vêtements adaptés à la météo. Possibilité de prévoir des vêtements de rechange.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

MATIN EN MATERNELLE : l'accueil périscolaire est assuré par **Annie Meslin, Thérèse Lebreton, Annaëlle Mary (remplacée par Eléna Guilloux de septembre à décembre) et Valérie Delval** dans l'enceinte de l'école. Des jeux sont mis à disposition des enfants pour que leur début de journée se fasse calmement et que la séparation avec papa ou maman soit la moins difficile possible.

MATIN EN ÉLÉMENTAIRE : l'accueil périscolaire du matin est assuré par **Brenda Pérousel et Sandrine Jeffrotin** dans l'enceinte de l'école, plus précisément dans la salle polyvalente. Jeux de société, coin lecture, coloriage sont mis à disposition des enfants.

MIDI EN MATERNELLE : les enfants qui mangent au restaurant scolaire sont accompagnés par **Valérie Delval et Sylvie Merluzeau**. A leur retour, les plus petits sont pris en charge par **Valérie Delval et Sylvie Merluzeau** pour la sieste. Les Grande Section sont sous la responsabilité d'**Ophélie Descormiers** et vont à l'accueil de loisirs ou resteront en maternelle pour des jeux calmes.

MIDI EN ÉLÉMENTAIRE :

Un enfant qui est autorisé à quitter l'école seul doit présenter sa carte de sortie (jaune). Photo de l'enfant et signature des parents obligatoires.

Personnel accompagnant les enfants au restaurant scolaire : Marie Hélène Balan, Julie Jarrell, Sonia Guérault.

Personnel encadrant les enfants sur le temps du midi : Isabelle Faligot-Rondin, Brenda Pérousel, Audrey Mazingarbe, Anne Beaugendre

SOIR EN MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE : OBLIGATION de transmettre son numéro allocataire CAF ou son quotient familial pour la facturation et les coordonnées téléphoniques) Il est désormais possible de faire des inscriptions et réservations depuis l'Espace Famille.

maternelle : l'école se termine à 16 h 30. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 16 h 45.

A 16 h 45, les enfants qui restent à l'école maternelle sont pris en charge par **Marie Hélène Balan et Cindy Mainguy**. Ils sont emmenés à l'accueil de loisirs municipal.

Goûter fourni par la famille, jeux calmes et petites activités.

Les enfants de moins de 3 ans sont acceptés car il s'agit d'un accueil dans la continuité de la journée de classe.

élémentaire : l'école se termine à 16 h 30. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 16 h 45. **Un enfant qui part seul doit présenter sa carte de sortie au portail**

Accueil à l'accueil de loisirs :

- ateliers « aide aux devoirs »
- ateliers « jeux de société », « lecture »
- ateliers « jeux extérieurs »

UN ENFANT QUI EST AUTORISÉ À PARTIR SEUL DOIT OBLIGATOIREMENT AVOIR SA CARTE DE SORTIE AVEC LUI. SANS PRÉSENTATION DE SA PART, IL NE SE SERA PAS AUTORISÉ À PARTIR ET SERA CONDUIT A LA GARDERIE.



ALSH MERCREDIS ET VACANCES (entrée entre l'école maternelle et primaire)

tél. 02 99 98 00 62
alshlespetitsdiabes@louvignedudesert.org

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 ans (révolus) à 11 ans déclaré auprès de la DDCSPP (Jeunesse et Sports). Une dérogation peut être envisagé pour l'accueil des enfants qui auront leur 3 ans dans les 2 mois suivant le demande.

Il est sous la direction de **Anne BEUGENDRE**.

Les animatrices, **Rozenn Juban, Marie Hélène Balan, Sandrine Jeffrotin, Brenda Pérousel, Maud Delval, Cindy Mainguy** sont toutes diplômées BAFA et/ou titulaires du CAP Petite Enfance.

Les animations proposées répondent à des objectifs définis dans un projet pédagogique.

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE AVANT TOUTE PRESENCE. ELLE SE FAIT DEPUIS VOTRE ESPACE FAMILLE (Portail Famille depuis le site internet de la ville). Si vous n'avez pas de compte, demandez une création de compte.

Un dossier d'inscription est à remplir avec des documents obligatoires. Il est téléchargeable sur le site de la ville de Louvigné du Désert ou à disposition à l'accueil de loisirs.

Horaires de l'accueil de loisirs :

7 h - 9 h 00 : accueil échelonné

9 h - 11 h 45 : animations

11 h 45 - 12 h 15 : départ échelonné

12 h - 13 h : repas au restaurant scolaire

13 h 15 - 14 h : accueil échelonné

14 h - 16 h 30 : animations

16 h 30 - 18 h 30 : goûter, jeux libres et départ

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs (ALSH)





RESTAURANT SCOLAIRE

tél. 02 99 98 12 69

Le responsable du service restauration est **Ronan COQUELIN**. Il est secondé par **Christiane POIRIER (remplacée par Murielle TUMOINE)**. Les menus peuvent être consultés sur le site de la ville. Ils sont également affichés à l'école. L'inscription au repas se fait chaque matin dans les écoles, soit par un parent (en maternelle) ou par les enfants à l'entrée de leur classe. Le personnel incite les enfants à apprendre à goûter aux plats qui leurs sont servis.

Un règlement intérieur fixe les règles de vie et délimite un cadre pour les enfants. Ils ont des droits et des devoirs :

- respecter les autres enfants et le personnel,
- avoir un comportement calme et bienveillant pendant la durée du repas et pendant les déplacements,
- respecter le matériel et les locaux.

Le rôle des parents est de rappeler ces règles de vie en collectivité régulièrement à leurs enfants.

Avertissement et sanctions

Au quotidien, les comportements inappropriés et passagers sont le plus souvent réglés par un rappel à l'ordre du personnel encadrant. Si cela ne s'avère pas suffisant, l'enfant peut être isolé à une table disponible pour le reste du repas.

En cas d'agissements de nature à troubler le bon fonctionnement du service, un courrier d'avertissement sera adressé à l'enfant et à ses parents.

Si besoin un rendez-vous des parents avec le responsable sera fixé.

Médicaments, allergies et régimes particuliers :

Toute allergie alimentaire doit être signalée et doit être accompagnée d'un Protocole d'Accueil Individualisé. Prendre rendez-vous avec le responsable du service.

TARIFS APPLIQUÉS À PARTIR DE SEPTEMBRE 2020

les tarifs sont proposés en fonction du quotient familial du foyer.

TRANCHE A : QF inférieur ou égal à 600 €

TRANCHE B : QF entre 601 € et 1000 €

TRANCHE C : QF entre 1001€ et 1500 €

TRANCHE D : QF supérieur à 1501 €

Obligation pour les parents de fournir au Service Enfance leur numéro allocataire CAF (35) ou toute attestation de la CAF (autre département) et MSA(35 et autre département) pour avoir connaissance de leur quotient familial.

Sans connaissance du quotient familial le montant facturé sera automatiquement celui de la tranche la plus élevée.

Accueil Périscolaire école maternelle et élémentaire

(lundi, mardi, jeudi, vendredi)

matin et midi : gratuité du service...

soir : prise en compte des présences pour la facturation dès 16 h 45

	A	B	C	D
Présence journalière	0,50 €	0,70 €	0,95 €	1,20 €
Ajouter le forfait mensuel : 2,15 €				

ALSH (centre de loisirs) 3-11 ans : (mercredis et vacances)

	A	B	C	D
journée	2,90 €	4,30 €	5,65 €	7,05 €
1/2 journée	1,75 €	2,55 €	3,40 €	4,25 €

RESTAURANT SCOLAIRE :

Période scolaire et mercredis et vacances :

- maternelle 3,75 €
- élémentaire 3,75 €
- occasionnel (repas ponctuel non régulier) : 4,60 €

Facturation mensuelle : réception d'un avis des sommes à payer par la trésorerie de Fougères.

Modes de paiement :

- Par chèque (à envoyer à la Trésorerie)
- Par prélèvement automatique (fournir une autorisation de prélèvement et un RIB au Service Enfance de la Mairie)
- A venir prochainement : par virement bancaire depuis l'Espace Famille et le site de la ville.

CONTACTS :

Responsable du Service Enfance :

Fabienne PITTONI : tél. 02 99 98 01 50

- accueil périscolaire matin, midi, soir
- accueil extrascolaire mercredi, vacances
- facturation service enfance (accueil de loisirs et restaurant scolaire)

Responsable du Service Restaurant Scolaire :

Ronan COQUELIN : tél. 02 99 98 12 69

- établissement des menus
- déplacement pour les services repas
- temps de restauration le midi (service et encadrement)
- demande d'accueil d'élèves avec un P.A.I sur le temps du repas

Directrice de l'ALSH (Accueil de Loisirs) :

Anne BEAUGENDRE : tél : 02 99 98 00 62

- Inscription les mercredis et vacances scolaires

